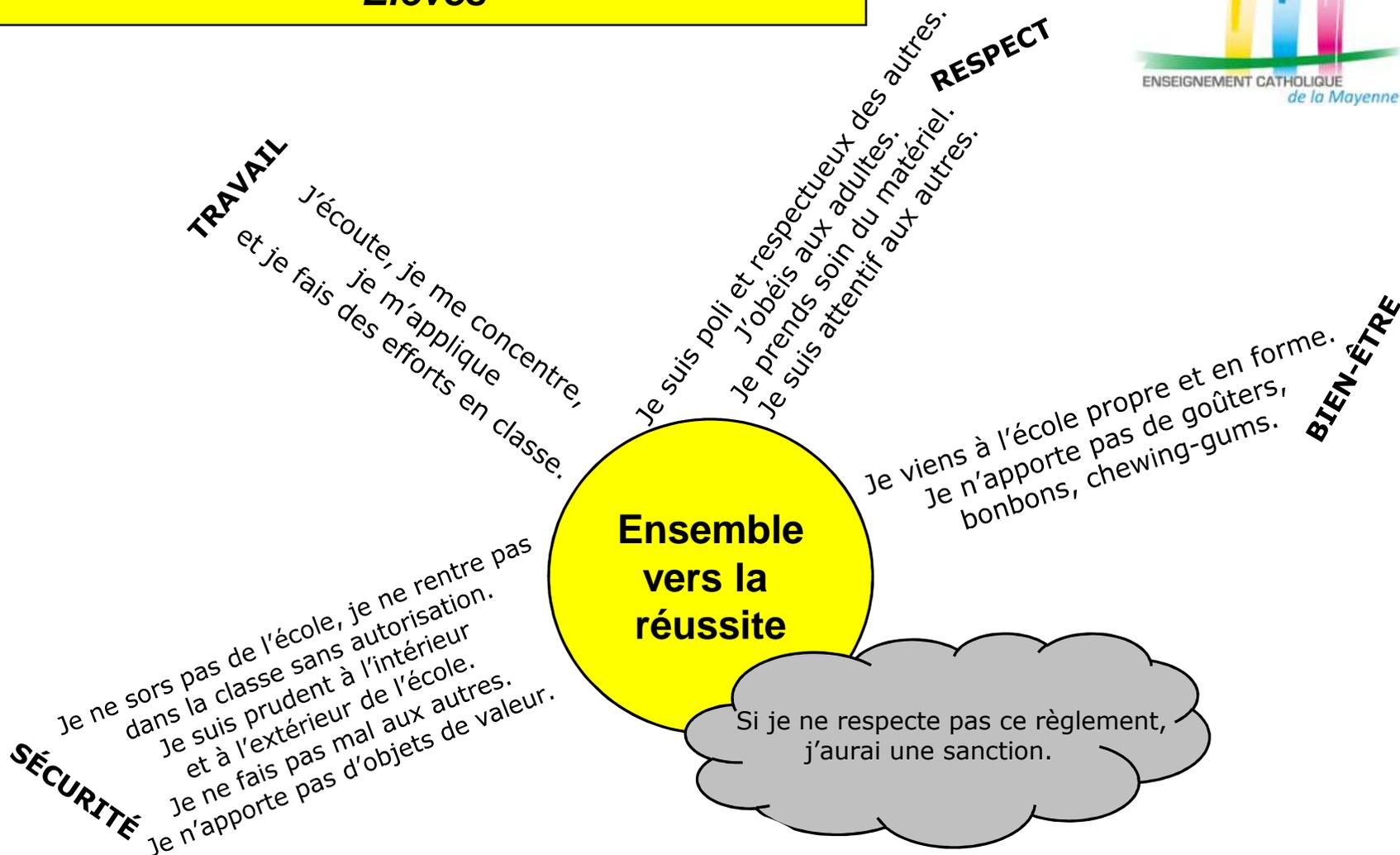


Règlement de l'école Saint Vincent de Paul

Élèves



Règlement de l'école Saint Vincent de Paul Parents d'élèves

« Ensemble vers la réussite » de vos enfants, vous vous engagez...

- à être ponctuels
- à une fréquentation régulière en maternelle et obligatoire à partir de 6 ans
- à veiller à la tenue vestimentaire adaptée à la météo :
 - pas de ventre/dos nus, mini short, fines bretelles...
 - pas de tongues, crocs, chaussures à talons
 - pas de bijoux dangereux ou bruyants
- à ce que votre enfant n'apporte pas d'objets de valeurs (argent, jeux vidéos...)
Les enfants peuvent apporter des jeux de cour (billes, cartes..) sous la responsabilité de leurs parents et après validation des enseignants

Organisation

- à encourager votre enfant dans sa scolarité
- à lire et signer le cahier de liaison
- à collaborer avec les enseignants
 - aider votre enfant à construire un rapport positif à l'école
 - prendre RDV dès que vous en sentez le besoin

Accompagnement

- à ce que votre enfant ne vienne pas malade
Les médicaments, même sur ordonnance, ne sont pas autorisés.
- à ce que votre enfant vienne propre à l'école
- à veiller au rythme de votre enfant (sommeil...)
- à veiller à l'alimentation de votre enfant :
 - les goûters sont interdits (sauf pour la garderie élémentaire)
 - les gâteaux d'anniversaire « faits maison » sont interdits
 - les chewing-gums sont interdits
 - les bonbons sont autorisés uniquement pour fêter les anniversaires

Santé

- à stationner correctement autour de l'école
- à respecter l'organisation de dépose/reprise des enfants à l'école (attente au porche, reprise des enfants de maternelle en classe, fermeture du portail...)
- à signaler l'absence de votre enfant au plus tôt, à nous avertir de ses RDV médicaux

Sécurité